

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-THOUET

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Thouet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Châtillon sur Thouet, sous la présidence du Maire, Claude DIEUMEGARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 septembre 2021

Présents : Mmes RINSANT, BEAU, BROUSSEAU, NORDEY, GUERIN, CHOUETTE, RAYMOND, DUPUIS
Mrs DIEUMEGARD, GUICHET, GUITTARD, MAGNERON, MAHU, QUIQUELY,
CHARGELEGUE, MORIT, BILLON,

Secrétaire de séance : Mme BROUSSEAU.

Procurations : M ROUVREAU donne pouvoir à Mme RINSANT
Mme ESTRADÉ donne pouvoir à Mme CHOUETTE

Absent(s) excusé(s) : Mmes CREON, BONNEAU

Adoption du Procès-verbal du 19 juillet 2021 : adopté à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

DECISIONS DU MAIRE						
Date CM	N°	Date de la Décision	Objet de la commande	Destination	Entreprises attributaires	prix TTC
	1	30/06/2021	CIGEC	mpt	réfection installation chauffage	34 548,59 €
	2	16/07/2021	achat de 3 défibrillateurs tout automatique	Bâtiments communaux	D+ SERVICES	6 204,40 €
	3	28/07/2021	réparation du réseau d'eaux pluviales	chemin de Saint-Loup	MRY	1 193,28 €
	4	02/08/2021	renouvellement du compresseur sur armoire positive	restauration scolaire	SDI froid	936,48 €
	5	02/08/2021	réparation du réseau d'eaux pluviales	avenue du pont de grole	MRY	958,50 €
	6	02/08/2021	plans de ville papier 120 x 176	espaces publics	André Lèvre	98,40 €
	7	04/08/2021	mise à disposition d'un agent de sécurité 17 et 18/09/2021	manifestation Maison Dieu	Eiri AUBINEAU Emmanuel	554,40 €
13/09/2021	8	04/08/2021	location PATA "fonction marche arrière" + chauffeur et un opérateur + émulsion et gravillons	voirie communale	BORDAGE	8 448,00 €
	9	04/08/2021	mission ingénierie	contrôle installation gaz MPT	APAVE	666,00 €
	10	04/08/2021	remplacement joint sur armoire positive 2 portes et armoire positive une porte	restauration scolaire	SDI froid	655,87 €
	11	02/09/2021	renouvellement de 8 licences antivirus endpoint advanced	tous les services	Face informatique	40,32 €
	12	02/09/2021	réfection enrobé	avenue du pont de grole et chemin de Saint-Loup	MRY	349,92 €
					TOTAL	54 654,16 €

CCPG – Renouvellement de la convention de la mise à disposition du personnel :

Par délibération du D.2835 du 17 juillet 2018, le conseil municipal approuvait la mise à disposition de deux agents de la Communauté de communes de Parthenay Gâtine au 1^{er} septembre 2018 en faveur de la commune pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 août 2021, Il s'agissait des agents : Mme Hélène CROCHON et Sandra SOULET à raison de 112 heures annuelles sur 1607 heures annuelles chacune, pour des missions de cantine scolaire. Aujourd'hui, ces agents effectuent toujours leurs missions au sein de nos structures,

Aussi, le Conseil Municipal décide :

✓ d'APPROUVER le renouvellement de la mise à disposition des deux agents de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine vers le service restauration scolaire de la commune de Châtillon sur Thouet pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2021. Il s'agit de Mmes CROCHON Hélène et SOULET Sandra à raison de 112 heures annuelles sur 1607 heures annuelles chacune, pour des missions de cantine scolaire

✓ d'AUTORISER Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les conventions afférentes à ces mises à dispositions ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

CDG79 – Avenant à la convention des dossiers retraite des agents C.N.R.A.C.L.:

Par délibération D.2718 du 07 juin 2021, le conseil municipal approuvait la convention avec le Centre de Gestion 79 relative à l'établissement des dossiers C.N.R.A.C.L. Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales pour une durée de 5 ans. Cette convention est arrivée à son terme, le 31 juillet 2021. Celle-ci détermine notamment les modalités d'exercice de la mission et les tarifs selon leur nature.

Le centre de gestion souhaite engager au cours du second semestre une réflexion sur son offre de services. Aussi, dans cette perspective, le conseil d'administration du 12 juillet dernier a décidé de prolonger la convention actuelle de 6 mois, tout en maintenant la tarification et les prestations CNRACL en l'état.

Aussi, le conseil municipal décide :

✓ d'APPROUVER un avenant permettant de maintenir la tarification et les prestations CNRACL en l'état à compter du 1^{er} août 2021, selon le tableau ci-dessous :

Immatriculation de l'employeur	25 euros
Affiliation de l'agent	13 euros
Régularisation de services	25 euros
Validation de services de non titulaire	33 euros
Rétablissement au régime général et à l'Ircantec	48 euros
Liquidation des droits à pension	
▪ Pension vieillesse « normale »	48 euros
▪ Pension / départ et/ou droit anticipé	57 euros
Rendez-vous personnalisé au CDG avec agents et/ou secrétaires de mairie, et/ou élus	35 euros
Dossier relatif au droit à l'information :	
Envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL (gestion des comptes individuel retraite, pré-liquidation, demande d'avis, simulation et estimation de pension...)	20 euros/heure

✓ d'AUTORISER le Maire ou un Adjoint à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

S.I.E.D.S. : renouvellement de la convention partenariat SIGil

SIGil est un Système d'Information Géographique d'Intérêt local dédiée à la consultation des plans cadastraux, des réseaux, des documents d'urbanisme et des données communales. Plusieurs outils interactifs sont disponibles pour gérer le territoire communal tels que la coordination des travaux, la gestion du patrimoine arboré et de la voirie, la photo aérienne, ou l'instruction des demandes d'urbanisme avec le SIGil'urba,

Dans ce cadre, afin de continuer à bénéficier de ces outils

Le conseil Municipal décide :

✓ de S'AQUITTER dans le cadre dans le cadre du transfert de compétence SIGil, de la contribution syndicale annuelle de 700 €,

✓ d'ACCEPTER la convention de renouvellement pour bénéficier de l'ensemble des services du système d'information géographique d'intérêt local développé par le SIEDS,

✓ d'AUTORISER le maire ou un adjoint à signer la convention de renouvellement SIGil pour l'échange et l'usage de documents cadastraux et des données composites pour une durée de 5 ans, et tout document afférent à ce dossier,

Adopté à l'unanimité.

Révision du tarif des salles au 01/01/2022

Présentation des tarifs 2021, une augmentation des tarifs communaux a été discutée en commission générale du 06 septembre dernier. Il en ressort une proposition d'augmentation des tarifs de 1% concernant :

- ✓ La salle des fêtes
- ✓ La salle des conférences
- ✓ La réalisation des entrées de parcelles
- ✓ La location de matériel

Le conseil municipal décide de :

✓ VOTER une augmentation de 1% les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

Révision du tarif du cimetière au 01/01/2022

En commission générale du 06 septembre dernier les tarifs du cimetière communal ont été étudiés en comparaison avec les communes de taille similaire : Pompaire et le Tallud. Il en ressort que les tarifs pratiqués par la commune sont du même ordre. Néanmoins se pose la question du maintien ou non de la vente de concessions perpétuelles.

Aussi, le conseil municipal décide de :

- ✓ MAINTENIR les tarifs du cimetière au 1^{er} janvier 2022
- ✓ ETUDIER la possibilité de supprimer la vente de concessions perpétuelles

Adopté à l'unanimité.

Création d'une maison de santé pluridisciplinaire

Le cabinet médical communal pourrait fermer ses portes d'ici la fin d'année 2021, suite à de multiples départs à la retraite. Il est donc décisif d'agir maintenant afin d'endiguer une désertification médicale et paramédicale sur le territoire communal.

Le projet consiste à rebondir suite au départ en retraite de 2 médecins et d'un troisième d'ici quelques mois.

Le cabinet médical de groupe, qui dans sa composition et son fonctionnement s'apparente déjà à une maison de santé doit évoluer pour former l'embryon du projet.

Dans ce cadre, la maison de santé de la commune de Châtillon sur Thouet sera un maillon de l'organisation coordonnée de l'offre de soins au même titre que les autres maisons de santé déjà en fonctionnement.

Le projet consiste à acquérir le cabinet actuel et de le réaménager afin de rendre performant et attractif pour pérenniser l'offre de soin.

Les dépenses prévues et supportées par la commune seront des dépenses d'investissement :

- achat du bâtiment,
- travaux d'aménagement et d'agencement,
- travaux d'amélioration du réseau téléphonique avec branchement fibre numérique.

La commune peut prétendre solliciter des financements auprès de partenaires pour mener à bien ce projet :

- La Région et les crédits React UE (**Recovery Assistance for Cohésion and the Territories of Europe**). Ce dispositif est destiné à réparer les dommages économiques et sociaux immédiats causés par la pandémie. 750 milliards d'euros permettront aux états membres de réparer les dommages économiques et sociaux et construire la société de demain. Faire de l'Europe un espace résilient innovant, inclusif numériquement, et mieux adaptés aux défis actuels est à venir. La nouvelle Aquitaine a bénéficié de 211 millions d'euros de crédits européens supplémentaires. Les actions soutenues dans le domaine de la santé : aide à la création et à l'amélioration de maisons de santé.

- L'état dans le cadre du CRTE (**Contrat de Relance et de Transition Ecologique**) du Pays de Gâtine
- le département des Deux-Sèvres

Le projet doit démarrer en début d'année 2022.

Aussi, le Conseil Municipal décide :

- ✓ d'ACCEPTER le projet tel qu'il vient d'être décrit,
- ✓ d'AUTORISER Le Maire ou un Adjoint à déposer des dossiers auprès des partenaires pour solliciter la recherche de financements et mener à bien ce projet.
- ✓ d'AUTORISER le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

M DIEUMEGARD : exposition d'artistes à la Maison Dieu et en parallèle racontez-nous Châtillon. Chacun d'entre vous a droit à un livre, une invitation et le programme des deux jours. Le livre contient à l'intérieur un CD, et un jeu qui permet de connaître Châtillon. La commune a investi 2000 € pour la publication du livre et en contrepartie elle a droit à 100 livres. Les livres sont vendus au prix de 25 €. Le personnel communal qui le souhaite a aussi droit à un livre.

M DIEUMEGARD : c'est le départ de Mme Claire LIÉTARD, sous-préfète de Parthenay. Dans son discours, elle a dit qu'elle garderait une part de la gâtine avec elle, je lui ai donc remis un exemplaire du livre sur la commune.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été traitées, Monsieur le Maire prononce la clôture de la séance à 20h37.

A Châtillon sur Thouet, le 13 septembre 2021.

Le Maire, Claude DIEUMEGARD